



REGLEMENT INTERIEUR

CONCOURS REGIONAL DE RECONNAISSANCE DES VEGETAUX



Concours National de
**Reconnaissance
des Végétaux**

Bretagne

Edition 2021

SOMMAIRE

I- Objectifs du concours régional

II- Date, lieu et personnes à contacter

III- Règlement

1. Conditions de participation
2. Conditions de déroulement
3. Critères d'évaluation
4. Conditions d'attribution des prix

IV- Listes des végétaux

V- Déroulement de la journée

VI- Modalités d'inscription

VII-Règles sanitaires

I- Objectifs du concours :

Les professionnels de l'horticulture et du paysage et la DRAAF attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance des végétaux et souhaitent que les candidats s'y intéressent davantage. C'est aussi un des principaux critères de recrutement pour beaucoup de métiers de l'horticulture, du paysage, de la distribution spécialisée et du commerce.

Ce concours permet aux candidats, apprentis et adultes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels, au même titre que le concours du meilleur apprenti. Il est également proposé aux professionnels de participer à l'épreuve de concours (niveau Bac.).

Les médias régionaux (Ouest-France ...), la presse professionnelle (Lien Horticole, Horticulture Française...) seront invités pour cette manifestation.

II- Date lieu et personne à contacter :

Date : Mercredi 14 avril 2021 de 9h00 à 17h00

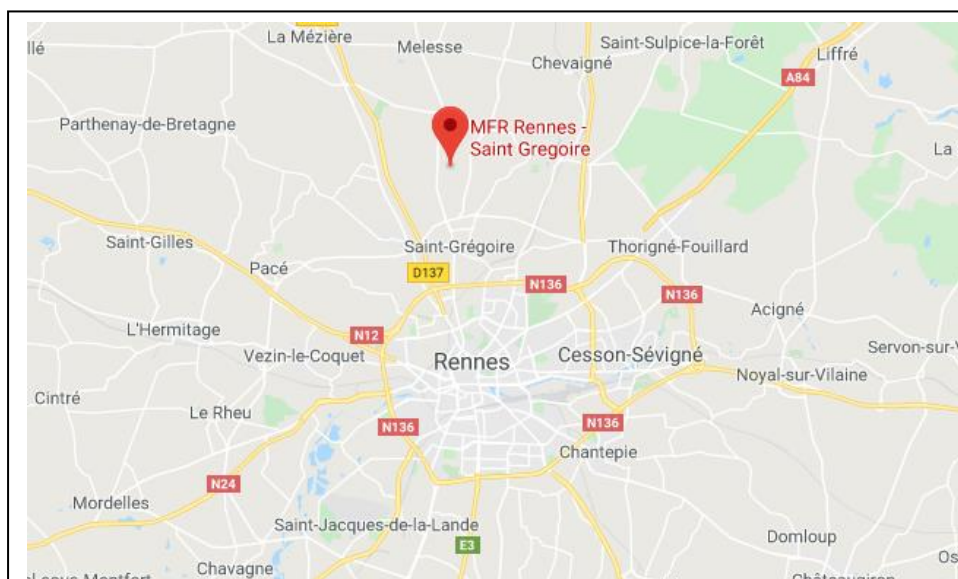
Personnes à contacter :

Lepage Stéphane (stephane.lepage@mfr.asso.fr)
Lamarque Bastien (bastien.lamarque@mfr.asso.fr)

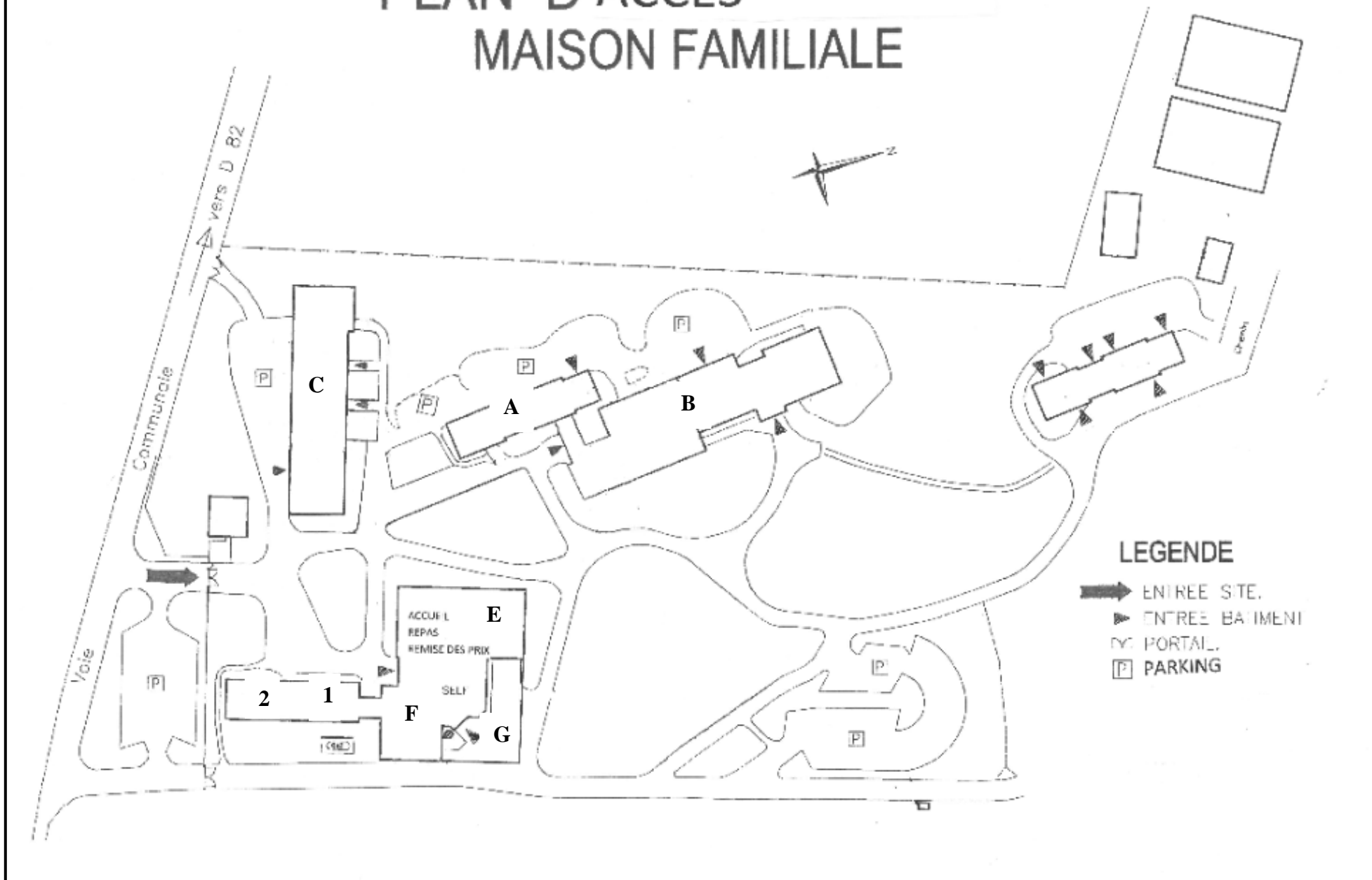
Lieu : MFR de Rennes-Saint Grégoire 14, les Rabinardières 35760 Saint Grégoire

Tél. : 02 99 68 88 49 (Lepage) ou 02 99 68 89 53 (Lamarque)

Plan d'accès à la MFR de Rennes-Saint Grégoire à Saint Grégoire :



PLAN D'ACCES MAISON FAMILIALE



III- Règlement :

➤ Conditions de participation :

- Être inscrit dans un établissement horticole breton ou professionnel du végétal du Ministère de l'Agriculture. Les formations fleuristes sont également invitées
- Participer au concours correspondant à son niveau de formation
- 3 inscrits maximum par niveau et option et centre de formation, en 1^{ère} et/ou 2^{ème} année de formation (ex. : 3 CAPA Jardinier paysagiste en scolaire et 3 au CFA, c'est possible **sauf** si les candidats sont inscrits dans une formation avec mixité de public, tous statuts confondus).
- Pour le Bac Pro., 3 candidats maximum dans le cycle de Bac. Pro. : 1^{ère} et Terminale (comme les autres formations). Les candidats de seconde pro, s'inscrivent dans le niveau seconde/ BPA/CAPA.
- Présenter une pièce d'identité au début des épreuves (y compris celle de l'AVS le cas échéant).
- Les portables seront interdits durant toute la durée des épreuves (de l'accueil à la fin des épreuves) et seront à remettre à leur accompagnateur.
- L'établissement d'origine doit prévoir un accompagnateur (autre que les correcteurs). Les candidats sont sous la responsabilité de leur établissement.
- Les candidats en situation de handicap pourront bénéficier des mêmes aménagements que dans le cadre des épreuves d'examen (sous réserve de fournir un justificatif dès leur inscription à l'organisateur du concours). Le candidat ne pourra bénéficier que de l'accompagnement de son AVS dont l'identité sera vérifiée.

➤ Conditions de déroulement :

Niveau	Nombre d'échantillons à reconnaître	Exigences					Caractère Intérêts	Liste des végétaux de référence**	Temps maximum
		G*	E*	CV*	NC*	F*			
CAP fleuriste	25	X	X		X	X	X	Listes du Concours National	1 h.15
Seconde Pro / BPA / CAPA	20	X	X		X		X		1 h.00
Bac Pro / BP	30	X	X	X	X	X	X		1 h.15
BTS	40	X	X	X	X	X	X		1 h.30
Professionnels / CS et TH	30	X	X	X	X		X		1 h.15

* *G : genre, E : espèce, CV : cultivars, NC : nom commun, et F : Famille*

**possibilités de 10 % de végétaux maximum hors liste (végétaux très présents sur le marché ou propre à la région)

Nous prendrons comme référence les listes du Concours National.

Pour le Bac pro et BTSA Commerce/Vente, nous utiliserons la liste nationale Productions horticoles.

L'exigence "Caractères/Intérêts" n'est pas notée mais fera l'objet d'un prix spécial par niveau. Il ne suffit pas de savoir reconnaître une plante, il faut aussi la connaître. Il est attendu un critère significatif d'ordre ornemental, écologique ou autre, au choix du candidat.

Exemple : plante envahissante, plante indigène, plante d'ombre, plante de sol acide, résistance à la sécheresse, période de fleurissement.

➤ **Critères d'évaluation :**

Les grilles sont corrigées en binôme.

1 point par case (soit 3, 4 ou 5 points par échantillon), si une faute d'orthographe change le mot phonétiquement c'est 0 pour la case.

La systématique doit être respectée : FAMILLE, Genre, espèce, 'Cultivars' et Nom commun.

Si confusion entre famille, genre, espèce au niveau de la complétude de la grille d'évaluation cela sera comptabilisé comme faux.

Exemple de grille d'évaluation annexe 1 (Pour les CAPA annexe 3)

Pour être classé au concours, il faut avoir obtenu au moins la moyenne.

➤ **Conditions d'attribution des prix (cf. annexe 2) :**

Les 3 meilleurs candidats classés par niveau et par option seront récompensés par des lots. Si deux candidats obtiennent le même résultat, c'est la rapidité et le nombre le plus faible de fautes d'orthographe qui déterminera le lauréat.

Un prix spécial "Connaissances des végétaux" pour chaque niveau a été créé en 2013 et sera établi à partir des résultats obtenus dans la rubrique " Caractères/Intérêts (cf. définition et exemple - page précédente).

Le jury se laisse la possibilité d'attribuer un prix d'honneur si dans une catégorie, il n'y a pas trois lauréats.

IV- Listes des végétaux :

Les listes officielles des végétaux construites en collaboration avec VAL'HOR sont consultables, sur les sites suivants :

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Actualites> rubrique Actualités de l'Enseignement & Formation; et sur le site de l'établissement : <http://www.mfr-rennes-stgregoire.fr/> (consultable à partir du 10 février 2020).

La reconnaissance se fait sur échantillons accompagnés le cas échéant d'une illustration.

V- Déroulement de la journée :

9h00 : Accueil des participants et présentation de l'organisation

10h : Concours de reconnaissance pour toutes les options

12h45 : Repas (self de l'établissement)

Après-midi : animations et visites

16h : remise des prix dans le self de l'établissement

VI- Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront de façon dématérialisée.

A partir du 1 février 2021 et jusqu'au 16 mars 2021

Chaque établissement est responsable des inscriptions. Il recevra le lien pour inscrire ses candidats.

Pour tout problème de connexion, vous pouvez contacter

Lepage Stéphane (stephane.lepage@mfr.asso.fr)

Lamarque Bastien (bastien.lamarque@mfr.asso.fr)

La restauration reste à la charge des participants (Prix du repas : 6.20 € pour les candidats et les adultes). Le repas des correcteurs sera offert par l'établissement d'accueil.

Tout repas doit être réservé à l'inscription. Tout repas commandé sera facturé.

Vos questions et remarques peuvent être formulées par mail à :

Lepage Stéphane (stephane.lepage@mfr.asso.fr)

Lamarque Bastien (bastien.lamarque@mfr.asso.fr)

VIII- Règles sanitaires

Dans la mesure où la situation sanitaire liée à la covid-19 permettrait d'organiser le concours de reconnaissance des végétaux à la date prévue, nous informons les établissements, les partenaires, et les candidats que la MFR Rennes Saint-Grégoire met tout en place pour recevoir le public dans le respect des gestes barrières. Durant cette journée qui se doit d'être conviviale, chacun est responsable de sa santé et de celle des autres en appliquant l'ensemble des mesures de protection sanitaire selon les dernières recommandations en vigueur.



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Eviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

0800 130 000
(appel gratuit)

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

WU 04/02/2020 10:00:00 - 20/04/2020

Annexe1

Grilles d'évaluation

N° Echantillon	Genre	Espèce	Cultivar / Variété	Nom Commun	Famille	Caractères - Intérêts	Note
CAP fleuriste – maximum 100 points							
1							/4
...
25							
2de Pro / BPA / CAPa – maximum 60 points							
1							/3
...
20							
Bac Pro / BP – maximum 150 points							
1							/5
...
30							
BTS – maximum 200 points							
1							/5
...
40							
Professionnels, CS – maximum 120 points							
1							/4
...
30							
Points Caractères / Intérêts							
						Points reco	
						Note / 20	

		Nombre de lot
CAP Fleuriste		3
Seconde Pro. / BPA / CAPA	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3 *
Bac. Pro. / BP	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
BTSA	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
CS / Titre homologué	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
Prix spéciaux		13
Total :		52 lots maximum

* seulement pour les Secondes Pro.

ANNEXE 3

**GRILLE D'EVALUATION
CAPa JP**

Salle X	Heure théorique de début de concours 10h00 Heure d'entrée : ____ H Heure de sortie : ____ H
CANDIDAT (E)	
Numéro	

N°	GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	Pts	INTÉRÊT	Pts
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

13						
N°	GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	Pts	INTÉRÊT	Pts
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
Total reconnaissance des végétaux / 60					Total Intérêts / 20	